

SOMMAIRE

Le mot de la trésorière départementale.....	Page 2
Missions et lexique du trésorier:.....	Page 3 à 5
Pour ouvrir un compte, changer de mandataire et d'adresse :.....	Page 6

Les deux documents de la Banque Postale

L'imprimé « Procuration » :.....	Page 7
L'imprimé « Centre financier » :.....	Page 8

Les trois documents CDPE 93

Suivi de compte bancaire :.....	Page 9
Bordereau récapitulatif de versement :.....	Page 10
Composition de bureau :.....	Page 11
Modèle de bilan financier :.....	Page 12
Ventilation de l'adhésion 2016 – 2017 :.....	Page 13
Contacteur le CDPE 93 :.....	Page 14
MAE :.....	Page 15

Ce dossier est téléchargeable sur le site de la FCPE www.fcpe93.fr

Pour joindre le CDPE 93 :

Tél. 01 41 60 81 10

Fax : 01 43 93 78 05

Email : fcpe.cdpe.93@wanadoo.fr

Site internet : www.fcpe93.fr

Ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00

Adresse des locaux :

Cité administrative N°2
Chemin du Halage
Bâtiment D
93000 BOBIGNY

Le mot de la trésorière départementale

Seule l'engagement militant de chacun et chacune pour l'adhésion et la cotisation pourra amener de nouveaux dynamismes à la FCPE car elles représentent les seuls moyens de notre indépendance et de notre action. Gardons à l'esprit qu'elles sont aussi la mesure de notre poids vis à vis des institutions (représentativité de la FCPE dans les instances nationales, départementales et locales) et de nos partenaires.

En cela, la mission du trésorier du conseil local est un investissement politique. Si ce dossier rappelle les exigences financières et statutaires qui pèsent sur le CDPE dont les conseils locaux doivent tenir compte dans leurs relations avec lui, il a vocation à réaffirmer le militantisme de ses responsables et tout particulièrement celui du trésorier. Non, il n'est pas un caissier qui doit gérer les activités ou projets que l'Ecole ne veut pas ou plus financer, il reste avant tout un militant dont les choix seront déterminants dans la survie et le développement de l'association. Et c'est bien la seule compétence dont il a effectivement besoin.

Le CDPE est et restera attentif aux besoins des conseils locaux qu'ils soient matériels ou de conseils en la matière. Il organise chaque année des formations de trésorerie sur les règles de fonctionnement et les aides que le CDPE peut vous apporter. **Prenons date dès maintenant pour le samedi 10 décembre.**

Le CDPE 93 et de la Fédération ont besoin de disposer de la part qui leur revient le plus tôt possible, alors Bonne rentrée à toutes et à tous.

Sandrine BESSE

Trésorière départementale

Lexique et missions du trésorier

Le trésorier est membre du bureau du conseil local. Il est l'un des animateurs et acteurs du conseil local incontournable, avec la responsabilité particulière de veiller au respect des règles statutaires.

Le CDPE : Le Conseil Départemental des Parents d'Elèves de la Seine-Saint Denis regroupe l'ensemble des conseils locaux FCPE du département.

Le Conseil Local : Il est composé de l'ensemble des adhérents FCPE d'un établissement scolaire public : une école maternelle, élémentaire, un collège, un lycée ou un groupe scolaire.

Il constitue un bureau (le bureau du conseil local) organisé au minimum autour d'un président, un secrétaire et un trésorier, chaque année, à l'Assemblée Générale de rentrée des adhérents.

Le Titulaire des comptes bancaires : Le titulaire de tous les comptes bancaires est pour tous les comptes, le représentant légal du CDPE 93, c'est-à-dire son Président, qui est le seul habilité à avoir un compte bancaire.

Celui-ci en est le responsable juridique et donne un pouvoir de signature au(x) mandataire(s) du conseil local.

Le(s) Mandataire(s) du compte bancaire : Au nombre de 2 au maximum, les mandataires ont reçu pouvoir du CDPE 93 pour émettre des chèques. Ils ont la signature et doivent chaque année rendre compte de leur activité aux adhérents par un bilan financier, à adresser également au CDPE.

Les missions du trésorier

1. **Solliciter les parents et leur proposer tout au long de l'année l'adhésion.**
2. **Transmettre au CDPE 93 le plus rapidement possible les adhésions** réglées.
3. **S'assurer que chaque adhérent est enregistré correctement par le Conseil Départemental** afin de recevoir les revues éventuellement souscrites (*La Revue des Parents* et ou *La Famille & l'Ecole*), ainsi que leur reçu fiscal.
4. **Remettre à chacun des adhérents sa carte FCPE** (elles sont à retirer au CDPE après leur règlement par le Conseil Local).
5. **Etablir le bilan financier** du conseil local en fin d'année scolaire (cf. modèle proposé page 12)

Les obligations statutaires du trésorier

- **Faire parvenir au CDPE systématiquement en début d'année scolaire** et chaque année **le rapport d'activité** et **le rapport financier** de l'année précédente (Art. 10 des statuts départementaux de la FCPE)
- **Transmettre au CDPE la composition de bureau** du Conseil local élu à l'assemblée de rentrée, mentionnant éventuellement le numéro du compte bancaire du conseil local, les noms de ses mandataires déclarés à La Banque Postale , **même si il n'y a aucune modification dans le bureau par rapport à l'année précédente.**
- **Transmettre au CDPE 93 pour validation les demandes de subventions demandées par le Conseil Local**
- **Les découverts ne sont pas autorisés** et l'émission de chèques sans provisions totalement proscrite car elle entrainerait **l'interdiction bancaire du CDPE93** pour l'ensemble des comptes des conseils locaux, ainsi que celle de son président personnellement.
- **En fin de mandat**, qui ne se termine qu'à l'élection du bureau de l'année scolaire suivante, **transmettre au nouveau trésorier** tous les documents de trésorerie (bilan financier, relevés bancaires, chéquier) **ou à défaut, au CDPE qui procédera à la fermeture du compte.** Les formules de chèques non utilisées doivent impérativement être restituées avec le bilan financier au CDPE.

FONCTIONNEMENT ENTRE LE CONSEIL LOCAL, LE CDPE 93 ET LA BANQUE POSTALE

IL EST INTERDIT D'OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE DIRECTEMENT AU NOM DU CONSEIL LOCAL FCPE.

SEUL LE CDPE 93 EST HABILITE A PERCEVOIR DES SUBVENTIONS CONFORMES A SON OBJET.

VOTRE SEUL INTERLOCUTEUR EST LE CDPE 93 NE JAMAIS S'ADRESSER DIRECTEMENT A LA BANQUE POSTALE.

Le CDPE 93 est titulaire des comptes ouverts à la Banque Postale, il est le premier responsable légal du fonctionnement des comptes. Les conseils locaux ne sont que mandataires du compte et du numéro qui lui est attribué.

L'intitulé du compte se présente ainsi :

- 1- Numéro du compte Banque Postale du conseil local
- 2 - (Titulaire) CDPE 93
- 3 - Nom de la commune et nom de l'établissement scolaire:
- 4- 13 Avenue Paul Eluard 93000 BOBIGNY

Toutes les correspondances et les chèquiers sont adressés par la Banque Postale à l'adresse du CDPE 93, au 13 Avenue Paul Eluard 93000 Bobigny.

Les chèquiers : La commande du premier chéquier ne peut être obtenue sans une provision de 150 € minimum. La demande en est faite par le CDPE. Le renouvellement des chèquiers se fait automatiquement. Dès réception au CDPE, un courrier et un email sont adressés au trésorier l'invitant à venir le retirer (aucun chéquier n'est expédié par la poste même en recommandé).

Les relevés de compte : C'est le CDPE qui réexpédie par courrier les relevés de compte et toutes les correspondances au mandataire référent déclaré à La Banque Postale. Vous ne recevrez qu'un seul relevé par trimestre avec 2€60 de frais de tenue de compte (tarif banque postale année 2016), si vous n'avez effectué aucune opération dans le trimestre. Vous effectuez au moins une opération dans le mois, vous recevrez un relevé mensuel. Si vous constatez des anomalies et ou des dysfonctionnements, n'hésitez pas à contacter le CDPE 93.

Chaque année le CDPE prélève 23€ pour frais de fonctionnement par établissement scolaire du Conseil Local (bulletins d'adhésions, dossiers du CDPE 93...)

L'OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE N'EST PAS OBLIGATOIRE
MAIS PERMET AU CONSEIL LOCAL DE BÉNÉFICIER DE 3€ PAR ADHÉSION,
À CONDITION TOUTEFOIS QU'IL GÈRE LUI-MÊME SES ADHÉSIONS
(ENCAISSEMENT ET REVERSEMENT AU CDPE)

Les reçus fiscaux sont envoyés par le CDPE au domicile des adhérents en début d'année (janvier, février avant les déclarations d'impôts). Ainsi, ils peuvent bénéficier de la déduction d'impôts prévue par les textes.

Pour ouvrir un compte, changer de mandataire ou d'adresse

Vous devez obligatoirement contacter le CDPE et utiliser :

Les deux imprimés de la banque Postale

L'imprimé « Procuration » et l'imprimé « centre financier »

Et les trois formulaires du CDPE 93

Formulaire : « Suivi du compte bancaire »

Formulaire : « Bordereau récapitulatif de versement 2016-2017 »

Et le Formulaire : « Composition de bureau 2016-2017 »

Les deux imprimés de la Banque Postale (présentés pages 7 et 8 dans cette circulaire sont des *spécimens* : Ils ne sont pas téléchargeables et sont à demander au CDPE 93 qui vous les enverra par courrier. Dûment complétés, ils doivent nous être renvoyés avec la photocopie *recto-verso* de la carte d'identité en cours de validité, ou une photocopie du passeport en cours de validité des mandataires (le permis de conduire n'est pas accepté). Un justificatif de domicile, pour chaque mandataire est également exigé par La Banque Postale).

Les trois formulaires de la FCPE 93 : Ils sont téléchargeables sur le site fcpe93.fr mais le CDPE peut également vous les adresser par courrier s'ils n'ont pas été déjà transmis.

**SANS EUX ET EN L'ABSENCE DE BILAN FINANCIER,
AUCUNE SUITE NE SERA DONNÉE À VOTRE DEMANDE.**

- **Formulaire : « Suivi du compte bancaire »** (page 9)

Ce document du CDPE est à renseigner et à joindre aux imprimés « Procuration » et « Centre financier » pour une demande d'ouverture de compte, de changement de mandataire ou d'adresse de correspondance.

- **Formulaire : « Bordereau récapitulatif de versement 2016-2017 »** (page 10)

Il sert, accompagné des bulletins d'adhésions, à gérer les adhésions et les abonnements. Il est à remplir par le trésorier et à transmettre au CDPE à **chaque règlement**.

- **Formulaire : « Composition du Bureau 2016-2017 »** (page 11)

Il sert à identifier les membres du Bureau du conseil local auprès du CDPE.

Il est à remplir et à remettre au CDPE systématiquement chaque année et le plus tôt possible avec le bilan financier de l'année précédente.

Les deux documents indispensables de la Banque Postale pour ouvrir un compte, changer de signatures et d'adresse de correspondance.

L'imprimé « PROCURATION

(Ce document est de format A4
Il n'est pas téléchargeable
Sur notre site)

Comment l'obtenir ?

Au CDPE Par téléphone,
01 41 60 81 10 ou par Email
fcpe.cdpe.93@wanadoo.fr

Comment le remplir ?

Seules les parties non-grisées sont à
Renseigner par les deux mandataires.
Bien aviser les parties « identification »
Et « Adresses personnelles »
Ne pas oublier d'apposer la signature
Des mandataires précédée de la mention
«Accepte le présent pouvoir »

A quoi sert-il ?

Ce document permet de désigner les mandataires du compte ayant le
pouvoir de signer les chèques. Seul le CDPE est titulaire du compte.
Par ce document le Président du CDPE donne un mandat d'utilisation
du compte au(x) signataire(s) (deux mandataires au maximum).

Une fois complétés, tous les documents doivent être retournés au CDPE 93
accompagnés des photocopies des justificatifs demandés, en cours de validité.
Ils seront vérifiés et complétés par le CDPE, qui fait la demande à La Banque Postale
(Il faut compter environ six semaines de délais pour finaliser le dossier)
Attention tout dossier incomplet augmente les délais

LA BANQUE POSTALE

Procuration
"Professionnels et Entreprises"

TITULAIRE DU COMPTE

spécimen

LES MANDATAIRES

DESIGNATION DES COMPTES

Exemplaire destiné au CENTRE FINANCIER

RCS PARIS B 421 109 646

L'imprimé « CENTRE FINANCIER »

**Ce document n'est pas
téléchargeable sur le site**

LA BANQUE POSTALE
RCS Paris 421 100 645

CENTRE FINANCIER

Ne rien inscrire dans ce cadre.

CADRE RESERVE AU SERVICE

spécimen

Signature(s) du titulaire ou des cotitulaires
Ne rien inscrire dans ce cadre.

Pour les sociétés, associations...
Nom et prénoms :
Qualité :
Ne rien inscrire dans ce cadre.

Signature du mandataire
M., Mme ou Mlle
cadre à remplir par le 1er mandataire du conseil local

Procuration sur CCP
 Procuration compte(s) titres :
n°
n°

DÉPÔT 25/01/2006 - 614100 - 560000118

Signature du mandataire
M., Mme ou Mlle
cadre à remplir par le 2ième mandataire du conseil local

Procuration CCP
 Procuration compte(s) titres :
n°
n°

Signature du mandataire
M., Mme ou Mlle
cadre à remplir par le 1er mandataire du conseil local

Procuration CCP
 Procuration compte(s) titres :
n°
n°

RECTO et VERSO

du document

Comment l'obtenir ?

Au CDPE

Par téléphone 01 41 60 81 10

Et par Email fcpe.cdpe.93@wanadoo.fr

A quoi sert-il ?

Ce document permet à La Banque Postale la vérification des signatures lorsque vous émettez des chèques.

FORMULAIRE DU CDPE 93 « SUIVI DU COMPTE BANCAIRE » 2016-2017

Conseil Départemental FCPE de la Seine-Saint-Denis

13 Avenue Paul Eluard -93000 Bobigny

Tel : 01 41 60 81 10 Fax : 01 43 93 78 05 Email : fcpe.cdpe.93@wanadoo.fr

*Cadre réservé au CDPE
NE RIEN INSCRIRE*

OBJET DE LA DEMANDE

(A RENSEIGNER)

- OUVERTURE D'UN COMPTE**
- CHANGEMENT DE SIGNATAIRE**
- CHANGEMENT D'ADRESSE**

Date de traitement	
Date de signature Fiche «Centre financier»	
N° de code du CPE	
Date de réception	

Informations sur le compte du conseil local

NOM DU CONSEIL LOCAL			
VILLE		Code postal	
INTITULE EXACT DU COMPTE			
N° DU COMPTE			

Joindre impérativement un Relevé d'Identité Postal)

ONT DROIT A LA SIGNATURE POUR LES CHEQUES

(Retrait à vue (des espèces) non autorisé)

Le Président du CDPE 93 *(Titulaire du compte)*

Les deux mandataires du Conseil Local *(à compléter)*

NOM	PRENOM	FONCTION DANS LE CONSEIL LOCAL

Coordonnées du mandataire pour toutes correspondances **(majuscules obligatoires)**

NOM :PRENOM :

ADRESSE :

Certifié conforme en date :

Nom et Prénom :

Signature :

Cachet du Conseil Local



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PARENTS D'ELEVES

13, Avenue Paul Eluard – 93000 BOBIGNY

Téléphone : 01 41 60 81 10 – Télécopie : 01 43 93 78 05

E-mail : fcpe.cdpe.93@wanadoo.fr

BORDEREAU RECAPITULATIF DE VERSEMENT

ANNEE SCOLAIRE 2016-2017			
Date de	././.....	0 9 3	
Montant à Prélever:, €		
Montant encaissé en chèques :, €	Nombre de chèques :	
Montant encaissé en espèces :, €		
Total encaissé :, €		

PARTIE A RENSEIGNER PAR LE CONSEIL LOCAL

Il est fortement conseillé de conserver un double du bordereau de versement

ADHESION A LA FCPE <i>Avec La Revue des Parents</i>	X 21,00, €
ADHESION A LA FCPE <i>Sans La Revue des Parents</i>	X 17,65, €
ABONNEMENT <i>La Famille et l'Ecole</i>	X 13,00, €
ABONNEMENT <i>La Revue des Parents</i>	X 6,00, €
DON DU CONSEIL LOCAL AU CDPE		, €
TOTAL GENERAL DU BORDEREAU		, €

N'attendez pas, transmettez au plus tôt ce document au CDPE 93, accompagné des bulletins d'adhésion

Nom et Prénom du dépositaire :

.....
Adresse :

Nom du Conseil Local

:

Ville:.....
Etablissement :.....



Commune : Code Postal : 93.....

Conseil Local :

Ne rien inscrire dans ces 2 cases

0	9	3			
---	---	---	--	--	--

COMPOSITION DU BUREAU (élu le...../...../ 20.....)

TITRE	NOM / PRENOM	TELEPHONE	e-mail
Président (e)			
<i>Adresse</i>			
Vice-président (e)			
<i>Adresse</i>			
Secrétaire			
<i>Adresse</i>			
Secrétaire adjoint			
<i>Adresse</i>			
Trésorier(e)			
<i>Adresse</i>			
Trésorier adjoint			
<i>Adresse</i>			
	Référent(e) du Conseil Local pour la « Commission Santé-Handicap »		
<i>Adresse</i>			

LA BANQUE POSTALE
Compte N° :

ONT DROIT A LA SIGNATURE :

1 **Le Président du CDPE 93**

2.....

3.....

S'il y a un changement par rapport à l'année précédente, prendre contact avec le CDPE :

tél.01 41 60 81 10 ou par

Email : fcpe.cdpe.93@wanadoo.fr

pour obtenir les documents nécessaires.

IMPERATIF Fiche à retourner au CDPE après l'avoir remplie.

LE PLUS TOT POSSIBLE MÊME SANS MODIFICATION DU BUREAU

(Joindre le rapport financier et le rapport d'activité de l'année précédente)

Destinataire des Relevés de Compte Banque Postale :

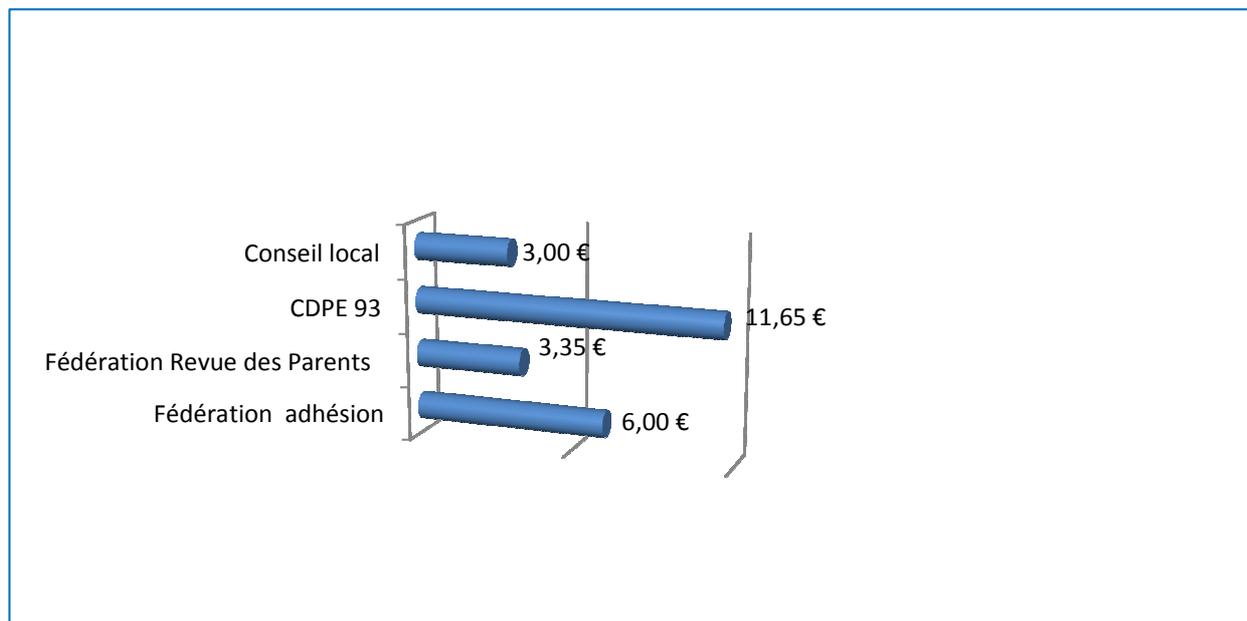
Destinataire du Courrier pour le Conseil Local :

Modèle de bilan financier

CONSEIL LOCAL : ville – établissement(s).....
BILAN FINANCIER ANNEE SCOLAIRE : 2015-2016
PERIODE du: 01 Septembre 2015 au 31 Août 2016

Caisse La Banque Postale					
SOLDE CREDITEUR AU 1/09/2015					
0,00					
DEPENSES	Nombre	Montants en euros	RECETTES	Nombre	Montants en euros
Cotisations à 16,65 euros			Cotisations à 19,65 euros		
Reuves des parents à 3,35 euros			Reuves des parents à 3,35 euros		
Famille et Ecole à 13,00 euros			Famille et Ecole à 13,00 euros		
Dons au CDPE			Dons au Conseil local		
REVERSEMENTS AU CDPE 93		0,00	PRODUITS DES ADHESIONS		0,00
Fournitures			Ville de		
Téléphone			CDPE 93		
Affranchissements					
Frais de réunions			SUBVENTIONS RECUES (dossier de demande subvention à fournir au CDPE)		0,00
Frais de tenue de compte (à détailler)			(à détailler)		
.....				
.....				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00	REMBOURSEMENTS DIVERS RECUS		0,00
Achats manifestations (à détailler)			Ventes manifestations (à détailler)		
.....				
.....				
.....				
.....				
.....				
DEPENSES DES MANIFESTATIONS		0,00	RECETTES DES MANIFESTATIONS		0,00
Achat de matériels d'équipement (à détailler)			Revente de matériel (à détailler)		
.....				
.....				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	RECETTES DIVERSES		0,00
TOTAL DES DEPENSES		0,00	TOTAL DES RECETTES		0,00
			SOLDE CREDITEUR AU 31/08/2016		0,00
			dont Caisse		
			dont La Banque Postale		

VENTILATION DE L'ADHESION 2016 - 2017



Part du Conseil Local	3,00 €
Part de la Fédération	6,00 €
Montant reversé pour la revue des Parents	3,35 €
Part du CDPE	11,65 €
<hr/>	
Montant Total	24,00 €

Montant de l'abonnement à « La Famille & l'École » : 13,00 €

Pour contacter le trésorier du CDPE 93



Par téléphone : 01 41 60 81 10 Par Fax 01 43 93 78 05

Par Email : fcpe.cdpe.93@wanadoo.fr

Pour venir au CDPE 93 l'adresse des locaux est :

FCPE 93 Cité administrative N°2 Bâtiment D : 93000 BOBIGNY



Pour se rendre au CDPE 93 en voiture : vous réglez votre GPS sur:

- Commune de Noisy le sec
- cité administrative N° 2
- chemin de halage

Bien choisir son assurance scolaire

COMMUNIQUÉ



Pourquoi la FCPE recommande la MAE ?



A partir de
11,30 €
par an

Créée par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE est le numéro 1 de l'Assurance Scolaire. Assureur mutualiste issu de l'Économie Sociale et Solidaire, elle place le bien-être de ses adhérents au cœur de ses préoccupations.

Q) Qu'est-ce qui différencie l'Assurance Scolaire MAE des autres assurances scolaires ?

R) La MAE n'applique aucune franchise pour ses remboursements. Cela signifie que les parents sont indemnisés dès le 1^{er} euro dépensé. En cas d'accident, l'enfant est parfaitement couvert, qu'il en soit l'auteur ou la victime ; et ce, même s'il se blesse seul ou si aucun responsable n'est identifié (ce qui est le cas 8 fois 10). De plus, avec l'Assurance Scolaire MAE, les parents bénéficient de montants de remboursement élevés, y compris sur les lunettes et les prothèses dentaires.

Q) Et au-delà des remboursements ?

R) La MAE assure également un véritable accompagnement pour les enfants comme pour les parents. Cela se traduit, par exemple, par un soutien scolaire à domicile en cas d'immobilisation prolongée, un soutien psychologique en cas d'agression, racket, harcèlement ou cyberharcèlement. Elle accompagne et soutient les familles confrontées à des situations douloureuses ou à des difficultés particulières lorsque, dans certains cas, aucune garantie ne peut intervenir.

Q) Quel est le prix d'une assurance scolaire à la MAE ?

R) La MAE s'efforce de proposer les meilleures garanties au meilleur prix. Les formules les plus économiques sont accessibles dès 11,30 € par an.

Avec la protection la plus complète, MAE 24/24 PLUS (32,50 € par an), chaque enfant peut bénéficier d'une protection 24h/24, 365 jours par an : à l'école, à la maison, durant ses activités sportives ou associatives et même pendant les vacances !

• Offres spéciales :

- 20% de réduction pour toute première adhésion d'un enfant en maternelle ;
- 11,30 € de réduction à partir du 4^{ème} enfant, quelle que soit la protection choisie.

MAE de la Région Parisienne
02 32 83 60 75

MAE d'Argenson
9 rue d'Argenson
CS 10003

75382 PARIS CEDEX 09

MAE de la Chaussée d'Antin
45 rue de la Chaussée d'Antin
75009 PARIS

mae75@mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR



Adhésion et attestation immédiates
sur votre mobile ou sur mae.fr